



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13090175

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le - 5 JUIN 2013

Greffe
Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0429670606

Dénomination

(en entier) : **Green Acres**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Route de Philippeville 2 5544 Agimont

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : assemblée générale extraordinaire-Nominations

S'est tenue le 22 mai 2013 à Agimont, Route de Philippeville, 2 l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée Green Acres :

L'assemblée a pour ordre du jour :

1. Nomination d'administrateurs.

2. Pouvoirs.

II. Il existe actuellement 300 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Il résulte des présentes que tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils représentent la totalité du capital social.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Monsieur le Président constate en conséquence que la présente assemblée peut délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour.

III. Chaque part donne droit à une voix sous réserve des restrictions légales et statutaires.

IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé de Monsieur le Président est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée;

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer et à voter sur les points à l'ordre du jour.

DELIBERATION

L'Assemblée aborde l'ordre du jour après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

1. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du fait que le mandat des administrateurs est venu à échéance.

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et d'appeler à ces fonctions :

Monsieur Pierre JACQUES prénommé qui accepte;
Madame Josée RODRIQUE prénommée qui accepte ;
Monsieur Didier JACQUES prénommé qui accepte.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de deux mille dix-neuf.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est gratuit.

VOTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Et à l'instant, le conseil d'administration étant constitué, celui ci déclare se réunir valablement aux fins de procéder à la nomination des président et administrateur délégué, de préciser les règles qui déterminent la répartition des compétences des organes de la société.

A l'unanimité, le conseil décide :

1 ☐ d'appeler aux fonctions de :

Président : Monsieur Pierre JACQUES , ici présent et qui accepte.

Le mandat du président ainsi nommé est gratuit.

D'administrateur délégué : Monsieur Pierre JACQUES, ici présent
et qui accepte.

L'administrateur délégué est chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé est gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

2. POUVOIRS.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

VOTE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président lève la séance à

DONT PROCES VERBAL.

Dressé lieu et date que dessus;
Et, lecture faite, les associés présents ont signé.

Pierre Jacques

Josée Rodrigue